



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2018

La DGALN vous propose l'action de formation n°19-234

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ECOQUARTIERS

De la planification à l'aménagement opérationnel : EcoQuartier, articuler les outils de planification et les outils opérationnels

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> **et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »**
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « EcoQuartiers » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Pour les agents de l'État, vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet :

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-r5134.html>

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :

<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Pour les collectivités et partenaires publics et privés, vous trouverez les informations sur la démarche EcoQuartier et le parcours de formation sur le site internet :

<http://www.ecoquartiers-club.logement.gouv.fr/>



QUAND ?

11 et 12 avril 2019

date limite d'inscription

18 mars 2019 (auprès du CVRH)

OÙ ?

CVRH de PARIS

2, rue Alfred Fouillée

75013 PARIS

**Cette formation se déroulera également dans
les CVRH d'AIX, CLERMONT-FERRAND,
NANCY, NANTES et ROUEN en 2019**

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4

Chef de projet : François Kellerhals-Hosso – 01 40 81 94 12
francois.kellerhals-hosso@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation
Lucie LAMBERTRAYAR – Cheffe de projet formation

vos contacts au CVRH

Chef(fe) de projet : Cécile ROURE

Coordonnées : 01 44 06 16 70

adresse électronique de réception des candidatures :

inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Rappel du rôle et de la responsabilité de la collectivité par rapport aux projets d'aménagement inscrits sur son territoire à travers la déclinaison de postures (permettre / inciter / encadrer / obliger),
- Faire une relecture du processus de projet de manière à pouvoir identifier avec la collectivité des étapes clés lui permettant d'influer sur le projet et sur le respect des objectifs d'aménagement durable,
- Comprendre les forces et faiblesses de l'utilisation des outils au regard des objectifs ciblés par la collectivité et du contexte dans lequel s'inscrit le projet pour offrir des réponses adaptées (approfondir le rôle de chaque pièce du PLU, étudier des exemples concrets...),
- Acquérir des notions sur les principaux outils de l'aménagement (PA, ZAC, PUP, AFUP...) et notamment les cahiers des charges ou de prescriptions, permettant d'encadrer le projet.

le public concerné – les pré-requis

Services de l'État (DREAL, DDT, UDAP, SGAR, Services locaux des agences nationales...) concernés pas les sujets suivants :

- EcoQuartier, Ville durable, EcoCité, aménagement, planification
- Développement durable
- Habitat, NPNRU
- Revitalisation des centres-bourgs
- Conseil aux territoires
- Environnement, transition énergétique, biodiversité, Nature en ville
- Architecture et Patrimoine (STAP)

Collectivités et partenaires :

- Élus, agents de services techniques de collectivités
- Chefs de projet du programme de revitalisation des centres-bourgs
- Équipes projets de PRU et NPNRU
- Sociétés d'économie mixte, aménageurs
- CAUE, agences d'urbanisme, parcs naturels régionaux.

CONTEXTE

Le bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) compte parmi ses missions la mise en place et la diffusion de la démarche et du label EcoQuartier inscrit dans le Plan Ville Durable. Mise à disposition des collectivités, la démarche EcoQuartier est un outil opérationnel adaptable à tous les contextes pour faire levier vers l'aménagement durable des villes. La démarche EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider les collectivités dans leur projet d'aménagement opérationnel. Collectivité en milieu rural, périurbain et grande ville : chaque collectivité, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

Du plan ville durable au lancement du label national fin 2012, ce sont plusieurs années de travail qui ont permis la construction collaborative d'une démarche partagée, qui s'améliore en continu pour mieux correspondre aux attentes des collectivités et porteurs de projets.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Olivier BACHELARD - Cerema Territoires et ville (chef de projet innovations urbaines et aménagement opérationnel)

Pierre JEANIN - Cabinet URBALISE CONSEIL

Pierre MOUREY DRIEA-Ile de France (direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement)

A confirmer témoignage d'un bureau d'études, ou d'une agence d'urbanisme

Programme :

Le 11 avril 2019 (9h30 - 17h30)

Tour de table sur les attentes des participants, contextualisation des enjeux

La stratégie de la collectivité et les leviers dont elle dispose par rapport au projet d'aménagement durable.

- Le projet d'aménagement durable
 - Les contours d'un projet d'aménagement durable
 - Le rôle de la collectivité par rapport au projet : différentes postures
 - Des leviers multiples pour guider les projets
- La démarche EcoQuartiers en lien avec la planification
- Les différents leviers du Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal) pour « guider » les projets (structure du Plan Local d'Urbanisme et leviers : orientations, règles écrites ou graphiques, servitudes...)

Illustration des engagements 1 à 5 de la grille EcoQ

Exemples de traduction d'EcoQuartier dans le PLU(i), permettant d'aborder plusieurs des engagements de 6 à 20 de la grille EcoQ :

- Consommation du foncier, densité et formes urbaines (Engagement 6 et 9),
- Diversité sociale (Engagement 7)
- Mixité fonctionnelle (Engagement 12)
- Transports, déplacements et stationnement (Engagements 12 et 14)
- Paysage, patrimoine, biodiversité (Engagements 10 et 20)
- Énergie (Engagement 17)...

Les outils de l'aménagement et leurs finalités

- La nécessité d'articulation du PLU(i) avec les outils de l'aménagement
- Illustrations de certains outils de l'aménagement

Le 12 avril 2019 (9h00 - 16h00)

- Atelier : écriture d'un PLU(i)
- Atelier adossé à 1 exemple de projet de Quartier durable (issu si possible des dossiers du label EcoQuartier)
- Exemples de différents cas de traduction de projets d'EcoQuartiers ou Quartier durable, dans le PLU (OAP, Règles), et d'articulation avec ZAC, PA / Lotissement, PC valant division, PUP, ou AFU(P)...

Conclusion :

Enseignements sur l'articulation entre urbanisme opérationnel et opération d'aménagement et un temps pourra être prévu sur les questions juridiques liées au droit de l'urbanisme

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2019 - Action n° 19-234
(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)
par courriel : inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : **Parcours de professionnalisation EcoQuartiers**
De la planification à l'aménagement opérationnel :
EcoQuartier, articuler les outils de planification et les outils
opérationnels

CVRH concerné : **PARIS**
Chef(fe) de projet : **Cécile ROURE**
Dates de la formation : **11 et 12 avril 2019**
Date limite d'inscription : **18 mars 2019**

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail ☐

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier ☐

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications ☐

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui ☐ non ☐

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ ☐	A ☐	B ☐	C ☐	OPA ☐	Contractuel ☐
Statut d'origine du demandeur					
MTES-MCTRCT ☐	MAA ☐	Autre Min. État ☐	Collectivité ☐	Autre ☐	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation			Date et signature de l'agent
Avis	favorable ☐		Date et signature du supérieur hiérarchique
	réservé ☐		
	défavorable ☐		
Priorité	1 ☐		Visa du responsable RH ou formation du service
	2 ☐		
	3 ☐		